

Distribution limitée

WHC-01/CONF.208/11  
Paris, le 23 novembre 2001  
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Vingt-cinquième session  
Helsinki, Finlande  
11 - 16 décembre 2001**

**Point 9 de l'ordre du jour provisoire : Rapport d'avancement sur les actions régionales pour la mise en œuvre du Plan d'action de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative et équilibrée**

**RESUME**

Ce document rend compte des activités entreprises en 2001 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de la Stratégie Globale pour 2000-2002 initialement adopté par le Comité lors de sa vingt-troisième session (Marrakech, 1999) et mis à jour lors de sa vingt-quatrième session (Cairns, 2000).

Les documents de travail et d'information suivants sont requis pour les discussions du Comité telles que prévues à l'ordre du jour : 208/13, 208/INF.6, 208/INF.7, 208/INF.8, 208/INF.9, 208/INF.10, 208/INF.13, 208/INF.16, et 208/INF.17.

Afin de promouvoir une gestion efficace du nombre croissant de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité, réuni à Cairns, a décidé dans un premier temps et sur une base expérimentale, de limiter à trente le nombre des nominations qu'il examinera lors sa vingt-septième session. Cette décision est venu ajouter une nouvelle urgence à la nécessité de procéder à l'identification des catégories de biens sous-représentées ainsi qu'à leur inscription sur la Liste. Afin de procéder aux analyses qui sont essentielles tant au niveau global qu'au niveau régional, une attention toute particulière a été portée sur les activités proposées pour 2002 – 2003, notamment sur les analyses des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur les listes indicatives. Des études thématiques sur les catégories de biens ayant déjà été identifiées comme étant sous-représentées ont été poursuivies.

L'attention du Comité est attirée sur le fait que malgré la diminution de la réserve du Fonds du patrimoine mondial, le budget 2002 proposé pour la Stratégie Globale a été augmenté de 50% par rapport à celui de 2001 afin de répondre au besoin urgent de progresser dans les analyses. Cependant, en 2003 le budget proposé devra être considérablement diminué en raison des contraintes budgétaires.

**Décision requise** : Il est demandé au Comité d'examiner les progrès accomplis en 2001, ainsi que les activités proposées pour 2002-2003 et d'approuver le budget pour le biennium 2002-2003 sous le chapitre II-Stratégie Globale, présenté dans le document de travail WHC-01/CONF.208/18

## STRATEGIE GLOBALE

**Antécédents :** Dans le cadre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative adoptée en 1994, le Comité du patrimoine mondial a approuvé en 1999 les Plans d'action régionaux pour la mise en œuvre de la Stratégie globale. A ce jour, les activités ont varié selon les régions, certaines ont été essentiellement centrées sur les réunions pour mieux faire comprendre les objectifs de la Stratégie globale dans le cadre plus large de la Convention du patrimoine mondial, alors que d'autres ont consisté en majorité en réunions thématiques d'experts sur des catégories particulières de biens.

Les décisions en cinq sections concernant la représentativité de la Liste du patrimoine mondial adoptées par le Comité à sa 24<sup>e</sup> session tenue à Cairns (cf. le Rapport du Comité à Cairns), notamment le fait de limiter à 30 le nombre de nouvelles propositions d'inscription à étudier par le Comité à sa 27<sup>e</sup> session, en tant que mesure expérimentale pour promouvoir une gestion efficace du nombre croissant de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ont rendu encore plus urgents le recensement des catégories de biens sous-représentées et leur proposition d'inscription sur la Liste.

Conformément aux cinq sections de la décision du Comité, les actions de Stratégie globale lancées en 2001 et les activités proposées pour 2002-2003 sont centrées sur les points suivants :

### 1. Respect de la Convention

- (i) Mobilisation de la coopération internationale pour aider, sur demande, les Etats parties sous-représentés durant le processus de proposition d'inscription.
- (ii) Aide apportée aux Etats parties pour soumettre au Comité un inventaire de biens susceptibles de figurer sur la Liste du patrimoine mondial.

### 2. Liste indicative

- (i) Utilisation de la liste indicative comme outil de gestion pour réduire les déséquilibres de la Liste du patrimoine mondial ;
- (ii) Analyses de la Liste du patrimoine mondial et des listes indicatives sur une base régionale, chronologique, géographique et thématique par le Centre du patrimoine mondial et les organes consultatifs pour fournir aux Etats parties une vue d'ensemble claire de la situation actuelle et des tendances probables à court et moyen terme pour recenser les catégories sous-représentées ; puis, transmission des résultats au Comité avant de les communiquer aux Etats parties avec les recommandations du Comité ;

### 3. Propositions d'inscription

- (i) Etablissement d'un système de priorités pour la sélection limitée à 30 nouvelles propositions d'inscription, comme suit :
  - sites soumis par un Etat partie ne possédant aucun site sur la Liste ;
  - sites d'un Etat partie illustrant des catégories non représentées ou moins représentées, selon les résultats des analyses effectuées par le Secrétariat et les organes consultatifs et étudiés et approuvés par le Comité ;
  - autres propositions d'inscription.

#### 4. Résolution de la Douzième Assemblée générale (1999)

- (i) Favoriser l'application de cette Résolution qui inclut l'échelonnement volontaire des propositions d'inscription et la proposition de biens appartenant à des catégories encore sous-représentées ; favoriser le lien de ces propositions d'inscription avec une proposition d'inscription d'un Etat partie dont le patrimoine est sous-représenté ; et favoriser la suspension volontaire de nouvelles propositions d'inscription par les Etats parties dont le patrimoine est bien représenté.
- (ii) Encourager la coopération bilatérale et multilatérale au profit des Etats parties dont le patrimoine est sous-représenté sur la Liste ;
- (iii) Favoriser le réexamen des listes indicatives nationales dans le cadre de consultations régionales et durant le processus de préparation de rapports périodiques régionaux.

#### 5. Renforcement des capacités des régions sous-représentées

- (i) Favoriser les efforts de coopération au cours du renforcement des capacités et de la formation pour s'assurer que la Liste est totalement représentative ; y compris par le recensement, la gestion, la protection, la mise en valeur et la conservation du patrimoine ;
- (ii) Profiter des missions d'évaluation pour tenir des ateliers régionaux de formation afin d'aider les Etats sous-représentés à utiliser de bonnes méthodes de préparation de leurs listes indicatives et propositions d'inscription avec des ressources financières et techniques fournies par le biais du Fonds du patrimoine mondial ;
- (iii) Accorder la priorité aux demandes d'assistance préparatoire émanant d'Etats parties dont le patrimoine est non représenté sous sous-représenté ;
- (iv) Mettre à jour les Plans d'action régionaux élaborés dans le cadre de la Stratégie globale .

L'ouverture de crédit budgétaire pour 2001 approuvée par le Comité à sa session de Cairns n'inclut pas de fonds pour une analyse globale de la Liste du patrimoine mondial et des listes indicatives nationales afin de recenser les catégories de biens sous-représentés. Cet engagement essentiel est donc proposé au budget 2002-2003, ainsi que la mise à jour des Plans d'action régionaux pour compléter les analyses et actions globales.

En juin 2001, tous les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial ont reçu une lettre circulaire (CL/WHC.4/01) à laquelle était jointe la résolution sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial adoptée par la Douzième Assemblée générale des Etats parties in 1999. Les Etats parties ont été invités à fournir au Centre du patrimoine mondial un bref rapport d'avancement sur les mesures adoptées pour mettre en œuvre cette résolution. Sept Etats parties ont répondu, ainsi que l'ICOMOS-Chine. Des exemplaires de cette lettre circulaire et des réponses sont consultables sur le site Web du Centre du patrimoine mondial à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/circs/index.html>.

## **I. ACTIONS INTER-REGIONALES**

### **I.1. PATRIMOINE NATUREL :**

#### **I.1.1 Faits nouveaux en 2001**

Un atelier global d'experts sur les applications de la Convention pour améliorer la représentation des sites d'écosystèmes côtiers, marins et des petites îles, prévu du 17 au 21 septembre 2001 à Manille, a dû être reporté en raison de la tragédie du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. Une réunion financée par la Fondation des Nations Unies – dans le cadre d'un projet visant à combler les lacunes dans la représentation des écosystèmes en tant que patrimoine naturel et favoriser les propositions d'inscription groupées et transfrontalières – doit se tenir au début de 2002 ;

A la suite du Dialogue sur Les forêts du patrimoine mondial tenu en Indonésie en décembre 1998, de nouveaux sites forestiers du Brésil, de Bolivie, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et du Surinam ont été classés patrimoine mondial. Les sites du patrimoine mondial couvraient 1,5 à 2 % des forêts tropicales de la planète en 1998 ; ce chiffre dépasse 3 % en 2001. Cette contribution des forêts du patrimoine mondial aux efforts mondiaux de conservation de la biodiversité des forêts tropicales a été soulignée par le représentant du Centre qui assistait à la Première session de fond du Forum des Nations Unies sur les Forêts, à New York, en juin 2001. L'intérêt de lancer un Programme de Réseau des forêts du patrimoine mondial se développe parmi les partenaires du Centre et des activités spécifiques à cet égard seront lancées au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

Les points focaux des Etats parties pour le patrimoine mondial, c'est-à-dire les Commissions nationales pour l'UNESCO, les Comités nationaux du patrimoine mondial, etc. sont invités à faire connaître à leur délégation respective au Forum des Nations Unies sur les Forêts (UNFF - New York, Etats-Unis) l'importante contribution de la Convention du patrimoine mondial ces 30 dernières années en faveur de la conservation des forêts tropicales et ailleurs. Les Etats parties pourraient souhaiter étudier les moyens de s'assurer que leur délégation qui a assisté aux sessions de l'UNFF fassent connaître à cette tribune intergouvernementale les apports de la Convention du patrimoine mondial pour la conservation des forêts et insistent sur leur importance. Les Etats parties pourraient aussi souhaiter engager l'UNFF à entreprendre des études et des analyses pour étudier le rôle de la Convention du patrimoine mondial dans la protection mondiale des forêts et leur utilisation durable sous les tropiques et ailleurs et soutenir le réseau des sites forestiers du patrimoine mondial, ces sites pouvant être considérés comme des aires pilotes pour apprendre des leçons et montrer des pratiques en vue de la conservation et de l'utilisation durable des ressources forestières.

La Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, à travers les délibérations de son Comité international pour l'organisation du Cinquième Congrès mondial sur les aires protégées en septembre 2003, à Durban, Afrique du Sud, a décidé d'inclure la Convention du patrimoine mondial comme thème intéressant plusieurs secteurs dans l'organisation de cette manifestation décennale. Conjointement avec les manifestations du trentième anniversaire de la Convention qui se dérouleront en 2002, le Cinquième Congrès mondial des Parcs devrait fournir une excellente occasion de faire connaître le travail de la Convention, de recenser les points forts et les points faibles et de lancer un programme de coopération internationale étendue en vue de la conservation du patrimoine mondial naturel pour la prochaine décennie.

L'UICN, conjointement avec le Centre de recherche et d'étude sur les montagnes à Banff, Canada, a proposé d'entreprendre une étude sur Les montagnes du patrimoine mondial à l'occasion de l'Année internationale des Montagnes en 2002. Cette proposition a été soumise pour étude et approbation du Président du Comité du patrimoine mondial et les résultats et activités complémentaires à cet égard seront décrites lors de la 25<sup>e</sup> session du Comité en Finlande, en décembre 2001.

### **I.1.2 Plan d'action pour 2002-2003**

**Objectif 1 :** Plus large participation des Etats membres de l'UNESCO qui ne sont pas encore signataires de la Convention et des Etats parties dont les biens naturels ayant une valeur potentielle de patrimoine mondial sont sous-représentés dans le processus de conservation du patrimoine mondial. Faire mieux connaître la Convention du patrimoine mondial en tant qu'outil de préservation de la biodiversité.

**Cible 1.1 :** Mettre au point un projet interrégional de préservation de la biodiversité destiné aux gestionnaires de sites et aux écoles par le biais d'activités de renforcement des capacités concernant la sensibilisation, la formation et la mise en réseau, comme cela a été approuvé par la 24<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (cf. WHC-2000/CONF.204/INF.12), peut-être avec un financement extrabudgétaire.

**Action 1.1 :** Aider les Etats parties concernés à élaborer des projets d'assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial (assistance préparatoire et formation), notamment pour l'organisation de 2 à 3 réunions sous-régionales et régionales pour faire mieux connaître les objectifs et les mécanismes de la Convention ; développer les compétences pour définir, évaluer et élaborer les projets avec les gestionnaires de sites et les enseignants, et préparer des propositions de projets pour des fonds extrabudgétaires importants pour soumission aux bailleurs de fonds au premier semestre 2002.

**Cible 1.2 :** Favoriser l'utilisation de l'interprétation du patrimoine naturel comme outil de promotion du développement durable dans les sites naturels du patrimoine mondial.

**Action 1.2 :** Aider les gestionnaires de sites à participer aux manifestations traitant de l'interprétation de la nature – comme la Conférence mondiale sur l'interprétation de la nature en septembre 2002 – en formulant des demandes de formation au titre du Fonds du patrimoine mondial et d'autres sources de financement.

**Objectif 2 :** Améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial pour les biens naturels, en recensant les catégories sous-représentées

**Cible 2.1 :** Les études globales de l'UICN sur les sites forestiers boréaux et sub-tropicaux en 2002-2003 et la finalisation des études sur les sites géologiques et géomorphologiques.

## **I.2 PATRIMOINE CULTUREL :**

### **I.2.1 Faits nouveaux en 2001 – Niveau interrégional**

Les actions de Stratégie globale pour le patrimoine culturel en 2001 ont été menées au niveau régional à l'exception d'une première étude sur documents concernant le patrimoine industriel, en tant que catégorie sous-représentée. Cette étude, qui a impliqué des analyses des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur les listes indicatives a été transmise à l'ICOMOS pour évaluation et développement ultérieur.

La préparation du champ d'application d'une future étude sur documents des villes historiques en tant que catégorie bien représentée a également été amorcée dans le but de confier cette étude à un institut de recherche, sous la direction du Centre et de l'ICOMOS. Le but de cette étude serait d'analyser les villes historiques déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, selon leurs valeurs de patrimoine mondial, leurs critères, leur répartition géographique et la chronologie, entre autres facteurs, afin de recenser les lacunes dans cette catégorie de sites bien représentée pour de futures propositions d'inscription.

### **I.2.2 Plan d'action pour 2002-2003 – Niveau interrégional**

**Objectif :** Améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial pour les biens culturels.

**Cible 1 :** Recensement des catégories sur-représentées et sous-représentées de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial aux niveaux international et régional pour permettre la fixation des priorités des propositions d'inscription à accepter pour étude par le Comité du patrimoine mondial.

**Action 1 :** Mener des études spécialisées sur documents pour analyser la Liste du patrimoine mondial en termes de critères, de répartition géographique, de chronologie et de thèmes.

**Cible 2 :** A partir des résultats de l'Action 1 ci-dessus, recenser les catégories sur-représentées et sous-représentées de bien culturels sur les listes indicatives actuelles.

**Action 2 :** Mener des études spécialisées sur documents pour analyser les listes indicatives actuelles (au 1<sup>er</sup> janvier 2002) afin de déterminer dans quelle mesure elles sont susceptibles d'atteindre les objectifs de la représentativité, et élaborer des modèles qui puissent donner une idée, aux niveaux international, régional et national, de la représentativité de la Liste du patrimoine mondial. Préparer un projet de stratégie décennale pour 2002-2012 à évaluer par l'ICOMOS.

**Action 3 :** Organiser, conjointement avec l'ICOMOS, une réunion d'experts au début de 2003 pour passer en revue et finaliser le projet décennal pour étude par la vingt-septième session du Comité du patrimoine mondial qui doit se tenir en Chine.

## Activités proposées et sources de financement pour 2002-2003 au niveau interrégional

Activités	Sources de financement (montants en US\$)	
	2002	2003
Analyses globales des biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial et sur les listes indicatives nationales au moyen d'études sur documents	15.000 <b>(Chapitre II)</b>	10.000 <b>(Chapitre II)</b>
Etude sur documents menée par l'ICOMOS sur les listes indicatives des Etats parties dont le patrimoine culturel est bien représenté, pour recenser les catégories de biens nécessitant des études comparatives et pour recenser les catégories qui pourraient être encore sous-représentées dans ces Etats parties. Etudes thématiques et analyses de l'ICOMOS sur les catégories sous-représentées.	20.000 <b>(Chapitre II)</b>	20.000 <b>(Chapitre II)</b>
Réunion d'experts à organiser par l'UNESCO et l'ICOMOS pour passer en revue le projet de stratégie décennale sur le patrimoine culturel, pour soumission à la 27 <sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial		15.000 <b>(Chapitre II)</b> plus un financement extrabudgétaire nécessaire
Etude thématique et réunion internationale sur le patrimoine moderne	145.000 <b>Pays-Bas</b>	
Harmonisation des listes indicatives nationales pour inclure les catégories sous-représentées de biens culturels que doit recenser l'étude sur documents qui sera menée en 2002		Prévision de 150.000 du <b>Chapitre III</b> (assistance préparatoire), sur demande des Etats parties
Ateliers sous-régionaux et régionaux sur le patrimoine naturel pour faire mieux connaître la Convention en visant notamment les pays non encore signataires et les Etats parties dont le patrimoine naturel est sous-représenté	Prévision de 80.000 du <b>Chapitre III</b> (assistance préparatoire et formation), sur demande des Etats parties	Prévision de 80.000 du <b>Chapitre III</b> (assistance préparatoire et formation), sur demande des Etats parties
UICN : finalisation de l'étude géologique et géomorphologique et élaboration de l'étude globale sur les forêts boréales et sub-tropicales	25.000 <b>Chapitre II</b>	25.000 <b>Chapitre II</b> plus financement extrabudgétaire nécessaire

## **II. ACTIONS REGIONALES**

### **II.1 ETATS ARABES**

#### **II.1.1 Faits nouveaux en 2001**

Dix-sept Etats membres de l'UNESCO sur dix-huit ont ratifié la Convention du patrimoine mondial. Le Koweït n'a pas encore ratifié la Convention.

Douze des Etats parties de la région ont soumis des listes indicatives en bonne et due forme.

#### **Patrimoine naturel**

##### **Nouvelles listes indicatives :**

- 6 sites naturels des Etats arabes sont inscrits sur la liste indicative.

##### **Sites en cours de proposition d'inscription :**

- 2 sites sont en cours de préparation d'inscription : Sainte Catherine et le Sud du Sinaï en Egypte. Le site de Sainte Catherine sera considéré comme un site culturel en 2001 par le Comité et en 2002 comme un site mixte.
- 2 autres sites de la région sont en cours de préparation d'inscription pour 2002 : en Egypte (Parc national Ras Mohamed) et à Bahreïn (Réserve des Iles Hawar – quinze îles)

#### **Patrimoine culturel**

##### **Nouvelles listes indicatives :**

Bahreïn et la Jordanie ont soumis de nouvelles listes indicatives où figurent quinze sites culturels. L'Algérie, le Yémen, l'Egypte et l'Arabie saoudite sont en cours d'élaboration de leurs listes indicatives.

##### **Sites dont la proposition d'inscription est en préparation :**

Les dossiers de trois sites sont en préparation : Jebel Barka au Soudan ; la Vallée du Chouf au Liban, et Essaouira au Maroc (ce dernier site sera étudié par le Comité en 2001).

##### **Principales activités en 2001 :**

Les principales activités en 2002 incluent :

- Une réunion régionale en Egypte sur les paysages désertiques (Oasis de Kharga, Egypte, septembre 2001) au cours de laquelle le concept de paysages culturels a été développé en se référant particulièrement au contexte saharien. Un rapport sur cette réunion figure dans le document WHC-2001/CONF.208/INF.10.
- Une série d'ateliers nationaux a été organisée en Syrie, en Algérie et au Yémen pour passer en revue les rapports périodiques et aider les Etats parties à recentrer leur Stratégie globale.
- Des mesures dynamiques ont été prises pour aider les Etats parties à promouvoir la Convention au moyen de panneaux et de brochures sur les sites du patrimoine mondial.

## **Plan d'action pour 2002 -2003**

**Patrimoine naturel :** Le Centre du patrimoine mondial va continuer à fournir un soutien important aux gestionnaires actuels de sites du patrimoine mondial, en particulier pour favoriser la proposition d'inscription de nouveaux sites naturels – notamment de zones côtières et marines, de zones sèches et de déserts.

**Objectif :** Recensement de biens naturels et mixtes de valeur universelle exceptionnelle en améliorant chez les Etats parties la connaissance des mécanismes de la Convention, de ses procédures et de son utilisation comme outil de gestion de la biodiversité dans la région.

**Cible :** Aider les Etats parties à évaluer leurs besoins pour la conservation de la diversité du patrimoine naturel et à préparer les listes indicatives nationales de biens naturels et mixtes.

### **Patrimoine culturel :**

**Objectif :** Recensement biens constitués de paysages culturels pour les proposer à l'inscription.

**Cible :** L'organisation de deux réunions thématiques sur les catégories de sites sous-représentées, impliquant au moins trois pays partageant un site potentiel du patrimoine mondial (routes, paysages culturels, aires naturelles protégées) sera favorisée.

**Action :** Le Centre propose, par exemple, une réunion tripartite entre l'Egypte, le Soudan et la Libye sur Jebel Uweinat, site naturel et culturel transfrontalier ; une réunion entre Oman, l'Arabie saoudite, le Yémen et la Jordanie sur la Route de l'encens. Leur objectif serait de sensibiliser les autorités des trois pays concernés et d'établir un mécanisme approuvé aboutissant à la protection du site et à la préparation de dossiers communs de propositions d'inscription.

Chacune de ces deux réunions impliquerait au moins trois personnes qui viendraient de deux pays, plus deux collaborateurs du WHC et un consultant, pour trois jours, pour un coût estimé de US\$ 10.000 x 2 = US\$ 20.000 en 2002.

Pour 2003, pour permettre l'organisation d'une réunion thématique sous-régionale sur les paysages culturels, après achèvement d'une étude thématique proposée par l'ICOMOS (voir ci-dessous), il est prévu que l'Etat partie qui accueillera la réunion soumette une demande d'assistance internationale (assistance préparatoire) d'un montant de US\$ 30.000.

### **Etude thématique (ICOMOS) sur les paysages culturels de la région arabe**

Cette étude aiderait à recenser les paysages culturels de la région arabe qui pourraient être proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Elle permettrait aussi de définir le cadre juridique et institutionnel au niveau des pays, ainsi que des partenaires possibles pour une coopération multilatérale.

La mise en œuvre de cette activité nécessiterait au moins trois consultants qui se rendraient dans tous les Etats arabes pour rassembler les informations nécessaires et la documentation pour cette étude, pour une période totale d'au moins deux mois de travail par consultant. Coût estimé :

US\$ 30.000

Pour 2003, il est proposé une étude thématique sur le patrimoine architectural moderne de la région arabe, pour un montant de US\$ 30.000.

## Activités proposées et sources de financement pour 2002-2003 – Etats arabes

Activités	Sources de financement (montants en US\$)	
	2002	2003
Etude spécialisée sur les sites naturels et mixtes possédant une valeur potentielle de patrimoine mondial, suivie d'une réunion régionale de gestionnaires de sites naturels.	10.000 <b>Chapitre II</b>	
	30.000 (Chapitre III) Assistance préparatoire, sur demande des Etats parties	
Deux réunions thématiques sur les paysages culturels transfrontaliers	10.000 <b>(Chapitre II)</b>	10.000 <b>(Chapitre II)</b>
Etude thématique de l'ICOMOS sur les paysages culturels de la région arabe	10.000 <b>(Chapitre II)</b> plus nécessité d'un financement extrabudgétaire de 20.000	
Préparation de listes indicatives nationales et de dossiers de propositions d'inscription à la suite des résultats de la réunion régionale de 2000 sur les sites naturels		80.000 prévus (Chapitre III) Assistance préparatoire, sur demande des Etats parties
Réunion thématique sur les paysages culturels de la région arabe		30.000 (Chapitre III) sur demande des Etats parties
Etude thématique sur le patrimoine moderne de la région arabe		15.000 <b>(Chapitre II)</b> plus nécessité d'un financement extrabudgétaire

## II.2 AFRIQUE

### II.2.1. Faits nouveaux en 2001

Trente-six des quarante-cinq Etats membres de l'UNESCO ont ratifié la Convention du patrimoine mondial. Neuf pays n'ont pas encore ratifié la Convention : Djibouti, la Guinée Equatoriale, la Guinée Bissau, le Lesotho, le Liberia, Sao Tome et Principe, le Sierra Leone, la Somalie et le Swaziland.

Vingt-deux des Etats parties de la région ont soumis des listes indicatives en bonne et due forme comprenant 109 sites.

#### Promotion de la Convention du patrimoine mondial :

1. Une mission a été entreprise au Gabon (février 2001), pour aider l'Etat partie a établir sa liste indicative et pour diriger un atelier de renforcement des capacités avec l'aide des responsables de départements du gouvernement et avec des organisations locales et internationales non gouvernementales basées au Gabon.
2. Plusieurs représentants d'Etats parties ont visité le Centre en 2001, spécialement lors des réunions de la Conférence générale et du Conseil exécutif, pour chercher des informations sur la Convention du patrimoine mondial. L'organisation de réunions d'information dans leur pays ont été sollicitées par le Gabon, le Rwanda, le Burkina Faso et le Togo.
3. Africa 2009 : le 3<sup>e</sup> cours régional a été organisé à Mombasa, Kenya, de juillet à septembre 2001 et un séminaire de directeurs de musées s'est tenu à Mombasa du 24 au 28 septembre 2001. Le programme de formation cherche à créer un réseau d'experts du patrimoine culturel afin d'assurer la représentativité des sites africains sur la Liste du patrimoine mondial.
4. Convention France-UNESCO : des missions à Madagascar, au Sénégal, au Niger et au Sénégal-Gambie ont été entreprises pour améliorer la représentativité des sites africains sur la Liste du patrimoine mondial. Une réunion de Stratégie globale a été organisée à Madagascar pour les pays insulaires du sud-ouest de l'océan Indien afin de leur apporter un appui technique pour la préparation de listes indicatives, de dossiers de propositions d'inscription et pour renforcer leurs capacités en matière de gestion de la conservation.
5. Fonds en dépôt italien : un atelier sous-régional sur le renforcement des capacités et le développement institutionnel pour les pays d'Afrique australe s'est tenu à Windhoek, Namibie, du 10 au 20 septembre 2001 et une activité similaire est en cours d'organisation pour les pays d'Afrique de l'Est à Kampala, Ouganda, pour février 2002.
6. Banque mondiale : un atelier consultatif sur le patrimoine culturel africain se tiendra à Kimberley, Afrique du Sud, du 26 au 30 novembre 2001 ; il réunira 10 pays d'Afrique subsaharienne afin de présenter une vue d'ensemble de l'état de conservation des biens culturels africains et d'esquisser une méthodologie pour l'évaluation des risques.

## II.2.2 Plan d'action pour 2002-2003

Dans la région Afrique, les activités à entreprendre relèvent des mesures hautement prioritaires définies au cours de l'exercice biennal de soumission de rapports périodiques qui traitait des sites culturels et naturels :

**Objectif 1 : Suite apportée à l'exercice de soumission de rapports périodiques :** Sensibilisation accrue à la Convention du patrimoine mondial et aux différentes questions liées à sa mise en œuvre.

**Cible 1 :** Favoriser l'adhésion de nouveaux Etats parties : des lacunes subsistent en Afrique pour Djibouti, la Guinée équatoriale, la Guinée-Bissau, le Lesotho, le Liberia, Sao Tome et Principe, le Sierra Leone, la Somalie et le Swaziland.

**Action 1**

1. Publier et diffuser des informations sur le rapport périodique pour l'Afrique (*au moyen de CD-ROM, tenue de réunions complémentaires sur l'exercice de soumission de rapports périodiques, etc.*) ;
2. Continuer à aider à la préparation de réunions de sensibilisation pour les responsables politiques et décideurs engagés dans la mise en œuvre de la Convention ;
3. Mettre au point une série de cours de renforcement des capacités et de modules de cours pour former les gestionnaires de sites et améliorer leurs capacités de gestion ;
4. Aider les pays à établir un Comité national pour la Convention du patrimoine mondial et à créer des points focaux nationaux d'ensemble pour améliorer la participation et le partage de l'information ;
5. Aider à la mise en point « d'outils d'incitation » afin d'aider les Etats parties africains à favoriser l'application de la Convention du patrimoine mondial et la protection des sites du patrimoine mondial.

**Objectif 2 : Faire de la promotion et encourager les Etats parties à recenser et proposer pour inscription des sites de valeur universelle exceptionnelle sur la Liste du patrimoine mondial.**

**Cible 2 :**

1. Proposer l'inscription d'au moins 5 à 7 sites du patrimoine naturel avant la fin de 2002 : 3 au Gabon, 2 en Namibie, 1 au Kenya et 1 à Madagascar.
2. Proposer l'inscription d'au moins 6 sites culturels en Afrique en 2003, et de 6 en 2004.
3. Aider les Etats parties à mettre à jour leurs listes indicatives nationales et à y inclure davantage de catégories sous-représentées de sites culturels et naturels.

**Action 2 :** Encourager la préparation de demandes d'assistance préparatoire pour aider les Etats parties concernés à préparer des plans de gestion des sites et à renforcer les structures juridiques et de gestion dans le cadre du processus de proposition d'inscription.

**Objectif 3 : Renforcer les capacités institutionnelles responsables du patrimoine culturel et naturel.**

**Cible 3 :** Mettre en œuvre avec l'ICCROM et CRATerre-EAG une nouvelle phase du programme Africa 2009. Ce programme sera étroitement associé aux activités

complémentaires aboutissant à la soumission de rapports périodiques pour l'Afrique en 2007 (prochaine période de soumission de rapports périodiques).

- Action 3 :**
1. Participer à l'établissement d'un programme de formation pour décideurs et gestionnaires de sites
  2. Définir des thèmes pour des séminaires, de la formation et des projets de recherche et sélectionner les participants
  3. L'ICCROM présente, conjointement avec le Centre, une demande d'assistance de US\$100.000 qui sera examinée lors de la présente session. Il convient de noter que le programme Africa 2009 a bénéficié d'un soutien de la Norvège et de la Suède jusqu'à l'année 2001. Ce soutien sera maintenu et l'on recherchera d'autres bailleurs de fonds.

### Activités proposées et sources de financement pour 2002 - 2003 pour l'Afrique

Activités de Stratégie globale	Sources de financement (montants en US\$)	
	2002	2003
Etude spécialisée sur les listes indicatives nationales des Etats parties africains et recensement de biens naturels et culturels possédant une valeur potentielle de patrimoine mondial	(15.000) <b>(Chapitre II)</b>	10.000 <b>(Chapitre II)</b>
Réunions régionales et sous-régionales sur des thèmes précis à définir à l'issue de l'étude	15.000 <b>(Chapitre II)</b> plus assistance de formation et préparatoire sur demande des Etats parties	15.000 <b>(Chapitre II)</b> plus assistance de formation et préparatoire sur demande des Etats parties
Préparation de listes indicatives nationales et de dossiers de propositions d'inscription selon les résultats des réunions sous-régionales et régionales	80.000 prévus <b>(Chapitre III)</b> assistance préparatoire sur demande des Etats parties	80.000 prévus <b>(Chapitre III)</b> assistance préparatoire sur demande des Etats parties
Préparation d'une proposition d'inscription de Porto-Novo et de Ganvié, Bénin	11.000 France- UNESCO	10.000 France- UNESCO

## II.3 ASIE et PACIFIQUE

### II.3.1 Faits nouveaux en 2001 en Asie

Le Bhoutan a soumis son instrument de ratification à l'UNESCO le 22 octobre 2001, devenant ainsi le 27<sup>e</sup> et dernier Etat membre asiatique de l'UNESCO à devenir Etat partie à la Convention du patrimoine mondial. Seuls deux autres pays asiatiques, Brunei et Singapour, tous deux non-Etats membres de l'UNESCO doivent encore ratifier la Convention.

Le Kirghizistan a soumis sa liste indicative en 2001. Parmi les 27 Etats parties asiatiques, 19 ont maintenant soumis leur liste indicative nationale au format demandé. Les listes indicatives de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, des Maldives, du Pakistan, du Sri Lanka et de la Thaïlande sont toujours en attente. Cependant, le Centre du patrimoine mondial a continué à travailler en étroite coopération avec le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan pour reformuler les anciennes listes indicatives en 2001.

#### Patrimoine naturel

Un atelier d'experts sur La diversité du karst et le patrimoine mondial en Asie orientale et du Sud-Est s'est tenu dans le Parc national de Gunung Mulu en mai 2001 ; cet atelier a défini de nouvelles possibilités notables de propositions de sites karstiques mixtes possédant une importance de patrimoine mondial en Chine et il a recensé des sites potentiels dans tous les autres pays d'Asie orientale et du Sud-Est. L'écosystème karstique constitue une base unique pour le recensement de sites susceptibles de répondre à la fois aux critères de patrimoine culturel et naturel et il peut donc fournir des occasions particulièrement uniques d'intégration des aspects du travail de la Convention sur le patrimoine mondial. Les résultats de cet atelier d'experts doivent être bientôt publiés et ses recommandations seront mises en œuvre au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

#### Patrimoine culturel

Malgré les efforts concertés de l'UNESCO et de l'ensemble de la communauté internationale, les statues de Bamiyan en Afghanistan et d'autres biens du patrimoine culturel religieux ont été délibérément détruits en mars 2001. A sa 25<sup>e</sup> session en juin 2001, le Bureau du Comité du patrimoine mondial a été informé de toutes les mesures prises par le Directeur général de l'UNESCO pour sauvegarder le patrimoine culturel menacé de l'Afghanistan. Après un minutieux débat, le Bureau a adopté un projet de résolution pour étude par l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial à sa 13<sup>e</sup> session en octobre 2001. L'Assemblée générale a amendé et modifié la résolution, condamnant la destruction délibérée du patrimoine culturel afghan par les forces talibanes comme « un crime contre le patrimoine commun de l'humanité ». L'Assemblée générale a appelé tous les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial à devenir signataires de la Convention de La Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de ses protocoles, de la Convention concernant les mesures à prendre pour empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, de la Convention de l'UNIDROIT et d'autres instruments juridiques internationaux de protection du patrimoine culturel, s'ils ne l'ont déjà fait. Le document de travail WHC-01/CONF.208/23 a été préparé en réponse à l'invitation de l'Assemblée générale au Directeur général de l'UNESCO d'informer le Comité du patrimoine mondial à sa 25<sup>e</sup> session de la chronologie des événements liés à la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial des statues de Bamiyan et d'autres biens du patrimoine culturel afghan par le Gouvernement de l'Etat islamique d'Afghanistan actuellement en exil. Enfin, l'Assemblée générale a invité le Directeur général de l'UNESCO à informer le Secrétaire général des Nations

Unies lorsque le patrimoine commun de l'humanité est menacé de destruction délibérée, de manière à ce qu'il/elle puisse proposer les mesures nécessaires pour protéger ce patrimoine.

Afin d'améliorer la représentativité du patrimoine culturel de la région asiatique sur la Liste du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial a continué à approfondir ses études thématiques concernant des exemples exceptionnels représentatifs du patrimoine moderne. A la suite de l'étude sur documents menée en 2000 sur le patrimoine moderne chinois des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, une étude a été lancée pour étudier des biens groupés potentiels représentatifs du patrimoine moderne d'Asie du Sud. Cette étude devrait être achevée en novembre 2002. Une coopération a été établie avec « mAAAn », réseau de praticiens et de chercheurs en Asie engagés dans le recensement et la protection du patrimoine moderne asiatique. Cette collaboration avec mAAAn devrait se renforcer durant la poursuite des études et lors de l'organisation de la conférence sur le patrimoine moderne en Asie qui doit se tenir à Chandigarh, Inde, en 2003 (initialement prévue en 2002, puis reportée).

Concernant la région de l'Asie centrale, une étude thématique pour recenser les biens groupés les plus représentatifs illustrant les quatre grands thèmes du patrimoine culturel définis lors de la réunion d'experts sur la Stratégie globale pour le patrimoine culturel d'Asie centrale (mai 2000, Turkménistan) a été commencée par une association internationale d'archéologie et d'histoire de l'art asiatiques, à la demande du Centre du patrimoine mondial. Cette étude, qui doit être achevée en janvier 2003, aidera les Etats parties d'Asie centrale à harmoniser leur liste indicative respective, à fixer des priorités dans les mesures concernant la préparation de nouvelles propositions d'inscription, et à coordonner, dans la mesure du possible, les propositions d'inscription transfrontalières groupées. Cette étude aidera aussi le Comité du patrimoine mondial et le Centre en soulignant les besoins prioritaires de la sous-région de l'Asie centrale pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et elle leur permettra d'élaborer des stratégies régionales le cas échéant.

Pour traiter la catégorie sous-représentée des paysages culturels des montagnes sacrées (nombreuses dans la région asiatique), le Gouvernement japonais et le Centre du patrimoine mondial ont organisé une réunion thématique régionale pour étudier les caractéristiques, les valeurs évolutives et les atouts de patrimoine culturel et naturel de biens potentiels du patrimoine mondial comportant des montagnes sacrées en Asie. Les conclusions et recommandations de cette réunion, tenue à Wakayama, Japon, en septembre 2001, sont présentées sous la cote WHC-01/CONF.208/INF9.

Une réunion de Stratégie globale pour l'Asie du Sud-Est s'est tenue en avril 2002 à Tana Toraja, Indonésie, conjointement avec l'atelier sur la soumission de rapports périodiques. En raison de problèmes logistiques, la réunion commune sur la Stratégie globale et les rapports périodiques initialement prévue pendant cinq jours, a dû être réduite à trois jours, ce qui n'a malheureusement pas permis d'atteindre complètement tous les objectifs fixés. L'étude sur documents analysant les biens du patrimoine culturel sur la Liste du patrimoine mondial préparée par le Dr Elizabeth Moore de l'Ecole d'Etudes orientales et africaines de l'Université de Londres, commandée par le Centre, ainsi qu'une première étude sur documents de la Liste du patrimoine mondial et des listes indicatives des Etats parties d'Asie du Sud-Est, préparée par le Conseiller régional de l'UNESCO pour la culture, a abouti à l'identification de lacunes notables, notamment de biens représentatifs d'établissements culturels autochtones dans la forêt tropicale, les hautes terres ou les zones côtières enclavées, ainsi que différentes catégories de sites préhistoriques. L'utilisation de critères comme moyens de définir la représentativité testée dans les analyses des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial et sur les listes indicatives s'est souvent avérée trompeuse en raison de la modification au cours du temps de l'application des critères culturels et du changement de politique en matière d'application du critère (vi). Cette expérience a montré la nécessité d'une revue sérieuse des critères culturels au niveau global.

### **II.3.2 Plan d'action pour 2002-2003 pour l'Asie**

#### **Patrimoine naturel**

##### **Objectifs :**

- I. Etablissement de listes indicatives pour le patrimoine naturel en Asie centrale
- II. Soutien aux nouveaux Etats parties dans l'établissement de leurs listes indicatives

#### **Patrimoine culturel**

##### **Objectifs :**

- I. Harmonisation des listes indicatives de toutes les sous-régions
- II. Renforcement des dispositions législatives concernant le patrimoine culturel et la gestion pour garantir de bonnes propositions d'inscription de catégories de patrimoine culturel non représentées ou sous-représentées.
- III. Poursuite des études thématiques pour continuer à recenser les lacunes des catégories non représentées ou sous-représentées et recenser en même temps des biens ou séries de biens potentiels qui pourraient représenter ces catégories.
- IV. Fourniture d'assistance préparatoire pour assurer un soutien technique et financier afin d'aider les Etats parties asiatiques à formuler des propositions d'inscription groupées de catégories de patrimoine culturel non représentées ou sous-représentées.

Analyse de fond du patrimoine culturel asiatique pour sous-région			
Catégories de biens du patrimoine culturel sous-représentées/non représentées	Nombre de pays	Catégories de patrimoine culturel représentées sur la Liste du patrimoine mondial	Catégories de biens du patrimoine culturel sous-représentées/non représentées
<b>Asie centrale</b>	<b>8</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• villes/centres historiques</li> <li>• ensembles de monuments d'architecture</li> <li>• biens représentant des civilisations anciennes et médiévales exceptionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• centres et routes d'échanges religieux et culturels, en particulier les Routes de la soie</li> <li>• paysages culturels, montagnes sacrées</li> <li>• ensembles de monuments témoignant de l'évolution de l'architecture</li> <li>• biens représentant des civilisations antiques et médiévales exceptionnelles</li> </ul>
<b>Asie du Nord-Est</b>	<b>4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sites d'hominidés / mégalithiques / préhistoriques</li> <li>• Villes / centres historiques / architecture vernaculaire</li> <li>• ensembles de monuments</li> <li>• sites archéologiques d'ensembles palatiaux et religieux</li> <li>• montagnes sacrées</li> <li>• centres d'activités religieuses</li> <li>• témoignage d'un événement important de l'histoire moderne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sites de la civilisation des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles dans la Péninsule de Corée</li> <li>• patrimoine industriel &amp; patrimoine moderne</li> <li>• routes d'échanges religieux et culturels, en particulier les Routes de la soie</li> <li>• paysages culturels, montagnes sacrées</li> </ul>
<b>Asie du Sud-Est</b>	<b>8</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sites d'hominidés / préhistoriques</li> <li>• Villes / centres historiques / architecture vernaculaire</li> <li>• ensembles de monuments</li> <li>• paysages agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sites protohistoriques</li> <li>• patrimoine moderne, en particulier ensembles architecturaux des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles</li> <li>• paysages culturels, montagnes sacrées, sites de peuplement traditionnels et spécialement les exemples exceptionnels témoignant du riche patrimoine de peuples autochtones dans les zones forestières tropicales, les hautes terres ou les enclaves côtières</li> </ul>
* Etats non-membres de l'UNESCO : Brunei et Singapour	<b>2</b>		
<b>Asie du Sud</b>	<b>7</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sites archéologiques du chalcolithique / Age du bronze</li> <li>• monuments religieux et centres de pèlerinages (fossiles et utilisés actuellement)</li> <li>• villes / centres historiques</li> <li>• ensembles palatiaux et de jardins, sites funéraires</li> <li>• fortifications uniques</li> <li>• chemins de fer / patrimoine industriel</li> <li>• art rupestre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sites d'hominidés, mégalithiques / protohistoriques</li> <li>• art rupestre / sites du paléolithique /sites médiévaux</li> <li>• groupes de sites archéologiques de la civilisation d'Harappa et de la Vallée de l'Indus</li> <li>• groupes de fortifications ou d'ensembles fortifiés exceptionnels</li> <li>• patrimoine industriel</li> <li>• ensembles architecturaux des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles</li> <li>• paysages culturels / sacrés</li> </ul>
<b>4 sous-régions</b>	<b>29</b>		

### II.3.3. Plan d'action pour 2002-2003

#### Plan d'action et budget :

Titre de l'activité	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Budget demandé pour 2002	Budget demandé pour 2003
<b>PATRIMOINE CULTUREL &amp; NATUREL</b>									
Harmonisation des listes indicatives d'Asie centrale et de Chine		→	→	→	→	→	→	10.000 US\$	Ressources d'AI
Soutien pour des activités patrimoine mondial dans les nouveaux Etats parties (e.g. Bhoutan, RDP Corée ...), notamment pour le patrimoine naturel			→	→	→	→	→	10.000 US\$ & Ressources d'AI	Ressources d'AI
Harmonisation des listes indicatives d'Asie du Sud			→	→	→			Ressources d'AI	Ressources d'AI
Analyse des dispositions juridiques, recensement des juridictions qui se chevauchent, renforcement des mécanismes de gestion pour assurer de bonnes propositions d'inscription accompagnées de plans de gestion réalistes en Asie du Sud et du Sud-Est			Sud →	SE Centr. →	NE →	→	→	Ressources d'AI	Ressources d'AI
Etudes thématiques centrées sur l'architecture des XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles en Asie du Nord-Est, du Sud et du Sud-Est		NE →	Sud →	→	SE →	→		US\$ 5.000	US\$ 11.000 & Ressources d'AI
Etudes thématiques concernant des biens ou des groupes de sites représentatifs en Asie centrale			→	→	→	→	→	US\$ 5.000 & Ressources d'AI	US\$ 6.000 & Ressources d'AI
Aider les Etats parties asiatiques à préparer des propositions d'inscription de paysages culturels de montagnes sacrées à la suite de la réunion thématique de 2001 à Wakayama sur les montagnes sacrées				→	→	→	→	Ressources d'AI	Ressources d'AI
Etudes thématiques concernant des établissements culturels autochtones d'Asie du Sud-Est, dans des forêts tropicales, des hautes terres ou des zones côtières enclavées, et aider les Etats parties à préparer des propositions d'inscription de ce patrimoine à la suite de la réunion de 2001 sur la Stratégie globale en Asie du Sud-Est				→	→	→	→	Ressources d'AI	US\$ 8.000 Ressources d'AI
<b>Budget total :</b>								<b>US\$ 30.000</b>	<b>US\$ 25.000</b>

## PACIFIQUE

### II 3.4 Faits nouveaux en 2001

Niue et les Samoa ont adhéré à la Convention en 2001. Cela porte à 8 le nombre d'Etats membres de l'UNESCO dans le Pacifique qui ont ratifié la Convention (Australie, Fidji, Kiribati, Nouvelle-Zélande, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et les Iles Salomon).

Il y a 8 Etats membres de l'UNESCO de plus (Iles Cook, Iles Marshall, Micronésie (Etats Fédérés de), Nauru, Palau, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) dans le Pacifique qui doivent être encouragés à ratifier la Convention.

Australie a mis à jour sa liste indicative en octobre 2001 pour inclure le Parc national de Purnululu en Australie Occidentale. Sur les 8 Etats parties du Pacifique, seuls 3 (l'Australie, les îles Fidji et la Nouvelle-Zélande) ont préparé des listes indicatives.

Des propositions d'inscription sont en préparation aux Fidji (Levuka Township avec le soutien du fonds-en-dépôt japonais) ; la Papouasie-Nouvelle-Guinée (Ancien site agricole de Kuk), avec le soutien du Fonds-en-Dépôt japonais et le Parc national de Varirata, avec le soutien du Gouvernement néo-zélandais, et aux îles Salomon (représentation de la proposition d'inscription de Rennell Est en tant que paysage culturel, avec le soutien des Fonds-en-Dépôt japonais).

Une responsable du patrimoine mondial pour le Pacifique a continué à travailler au Bureau de l'UNESCO pour les Etats membres du Pacifique à Apia, Samoa, en 2001. Cette fonctionnaire du patrimoine mondial, qui a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Apia, a mené des missions aux Fidji, à Palau, aux Samoa et au Vanuatu. Elle a donné des conseils à ces Etats parties et Etats membres sur les coûts et avantages de signer la *Convention* et sur la préparation de listes indicatives, de propositions d'inscription et de demandes d'assistance internationale. Elle prépare également une étude de cas sur la proposition couronnée de succès de Rennell Est dans les Iles Salomon ; cette étude doit être utilisée comme matériel de formation dans la région à l'avenir.

La responsable du patrimoine mondial a assisté à la réunion des conseillers culturels de l'UNESCO à Wellington, Nouvelle-Zélande, en février 2001 et à la Sixième réunion de la Table ronde des Iles du Pacifique pour la préservation de la nature à Suva, Fidji, du 29 octobre au 2 novembre 2001.

La responsable du patrimoine mondial a également participé à un atelier intitulé « Interprétation culturelle des sites du patrimoine pour la préservation et le tourisme », organisé conjointement par l'Association des Musées des Iles du Pacifique (PIMA), à Palau, du 23 au 27 juillet 2001. Des représentants de Fidji, de Guam, des Etats de Yap et Chuuk (Etats Fédérés de Micronésie), de Nouvelle-Calédonie, du Commonwealth et des Iles Marianne du Nord, des Iles Marshall, de Palau, des Samoa et de Wallis et Futuna ont assisté à la réunion. Une publication portant sur la réunion est prévue.

### II 3.5. Plan d'action pour 2002-2003

**Justification :** Le Pacifique reste la région moins bien représentée sur la Liste du patrimoine mondial car il y a encore très peu d'îles du Pacifique signataires de la Convention. Il faudrait essentiellement susciter l'adhésion des Etats membres des îles du Pacifique à la pertinence de la Convention pour la conservation des paysages culturels exceptionnels (y compris les caractéristiques naturelles possédant une valeur spirituelle et les lieux culturels) et des environnements insulaires et marins de la sous-région.

**Objectif** 1. Développer la prise de conscience, la compréhension et l'adhésion à la *Convention du patrimoine mondial* parmi les nations insulaires du Pacifique.

**Cibles**

- Fournir du matériel d'information sur la *Convention du patrimoine mondial* à toutes les nations insulaires du Pacifique.

- Inclure un élément du patrimoine mondial dans les forums nationaux et régionaux concernés traitant de la conservation du patrimoine culturel et naturel et de l'éducation au patrimoine pour susciter l'adhésion aux avantages de la *Convention du patrimoine mondial* dans le Pacifique.

- Encourager tous les Etats membres de l'UNESCO dans le Pacifique à devenir signataires de la *Convention du patrimoine mondial* et les informer des avantages à le faire.

- Maintenir la présence d'un responsable du patrimoine mondial au bureau de l'UNESCO pour le Pacifique à Apia, Samoa.

**Activités** 1.1 Le Centre du patrimoine mondial (en association avec le bureau de l'UNESCO à Apia) va travailler avec le Programme régional d'Environnement du Pacifique Sud (SPREP) et l'UICN pour organiser une session sur le patrimoine mondial à la *Septième conférence sur la conservation de la nature* qui doit se tenir aux îles Cook en juillet 2002 (reportée depuis 2001). Le SPREP (par l'intermédiaire de son Etat partie) sera incité à rechercher une assistance de formation pour cette activité.

**Objectif** 2. Encourager une plus large mise en œuvre de la *Convention* dans les pays du Pacifique qui sont déjà Etats parties, de façon à convaincre d'autres Etats des îles du Pacifique des avantages de la participation à la conservation du patrimoine mondial.

**Cibles**

- Préparation de listes indicatives, de propositions d'inscription et de demandes d'assistance préparatoire par les Etats parties du Pacifique et par des Etats parties possédant des territoires dans la sous-région des îles du Pacifique.

- Activités**
- 2.1 Fournir une assistance sur demande aux Fidji pour commencer le travail sur les propositions d'inscription du Bassin du Sovi/Gorge du Sovi (site naturel), des Dunes de sable de Sigatoka (site mixte) et de l'île de Macuata (Sanctuaire de l'iguane à crête) (site naturel).
- 2.2 Aider la Papouasie-Nouvelle-Guinée à planifier la proposition d'inscription de Bobongara, dans la péninsule de Huon.
- Continuer à conseiller le Musée national et Galerie d'art de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la préparation de la liste indicative de Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- Poursuivre la préparation (commencée à la fin de 2000) d'une étude de cas documentant le processus de préparation de la proposition d'inscription couronnée de succès de Rennell Est, Îles Salomon, comprenant une documentation sur les leçons apprises et les appuis techniques, ainsi que les mesures prises en vue de la proposition d'inscription finale, pour diffusion dans la région. Le Centre du patrimoine mondial contactera des bailleurs de fonds régionaux pour chercher le financement pour la rédaction et la publication de cette étude de cas qui sera utilisée dans le cadre des futures activités de formation dans le Pacifique, et plus particulièrement sur le site de Rennell Est.
- 2.3 Organisation d'un cours de formation sur site à Rennell Est, îles Salomon, destiné aux insulaires du Pacifique, pour leur donner une vue d'ensemble claire du fonctionnement de la Convention et des avantages qu'elle pourrait apporter aux Etats des îles du Pacifique.
- Objectif**
3. Elaborer des partenariats au profit d'un programme coordonné de conservation du patrimoine mondial dans le Pacifique.
- Cibles**
- Renforcer la coopération avec les organisations régionales et intergouvernementales et les réseaux chargés de la conservation du patrimoine culturel et naturel, comme le Programme régional d'Environnement du Pacifique Sud (SPREP), l'Association des Musées des Îles du Pacifique (PIMA) et le Point focal Asie-pacifique pour les gestionnaires de sites du patrimoine mondial (APFP) en vue d'améliorer le rôle et la visibilité de la *Convention du patrimoine mondial* pour contribuer à la conservation du patrimoine dans le Pacifique.
  - Favoriser la coopération entre les pays du Pacifique en étudiant soigneusement le potentiel d'une proposition d'inscription multinationale de possibles propositions d'inscription en série.
- Activités**
- Il existe plusieurs activités dont la mise en œuvre pourrait être poursuivie ou commencée en 2002-2003 et auxquelles le

SPREP, la PIMA, les organes consultatifs, les partenaires régionaux et internationaux et le Centre pourraient coopérer :

- 3.1 Poursuivre la revue de toutes les aires protégées, y compris les Aires de conservation à base communautaire (CBCA) lancées par le SPRP, afin d'élaborer une liste potentielle de sites naturels et mixtes susceptibles de répondre aux critères du patrimoine mondial et des stratégies possibles pour concevoir les propositions d'inscription de tels sites potentiels (par exemple des propositions d'inscription en série, groupées et/ou thématiques). On se servira des revues des aires protégées du Pacifique effectuées par l'UICN et le WCMC pour cet exercice. Etendre cette étude afin d'inclure également les sites culturels.
- 3.2 Continuer à participer à la table ronde des Iles du Pacifique du SPREP pour le processus de conservation de la nature.
- 3.3 Appui à des experts d'Etats d'îles du Pacifique pour participer à des ateliers techniques et activités annexes parrainés par le SPREP et la PIMA et traitant de la gestion des aires protégées et de la conservation du patrimoine culturel du Pacifique.

## Activités proposées et sources de financement – Pacifique

Activités	Source de financement (montants en US\$)	
	2002	2003
Renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles des Etats membres de l'UNESCO des îles du Pacifique pour favoriser la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> , incluant l'harmonisation des Listes indicatives entre les Etats parties	125.000 du FED italien approuvés en 2000	25.000 <b>(Chapitre II)</b>
Subventions d'assistance préparatoire aux Etats parties du Pacifique.	90.000 prévus (Chapitre III) sur demande des Etats parties	90.000 prévus (Chapitre III) sur demande des Etats parties
Subventions pour l'éducation, l'information et l'assistance de promotion aux Etats parties du Pacifique.	15.000 prévus (Chapitre III) sur demande des Etats parties	15.000 prévus (Chapitre III) sur demande des Etats parties
Organisation d'une session sur le patrimoine mondial à la 7 <sup>e</sup> <i>Conférence du SPREP sur la conservation de la nature</i> aux îles Salomon en juillet 2002.	(Chapitre III) Formation sur demande des Etats parties	
Publication et diffusion du rapport de l'atelier de la PIMA sur « l'interprétation des sites du patrimoine pour la préservation et le tourisme », Palau, juillet 2001 en anglais et français.	12.000 <b>(Chapitre II)</b>	
Appui à des experts et des participants du Pacifique pour assister à des ateliers et réunions sur la conservation du patrimoine dans la région.	18.000 <b>(Chapitre II)</b>	
Organisation d'un cours de formation sur site à Rennell Est, îles Salomon.		<b>(Chapitre III)</b> Demande de formation à soumettre pour financement par l'assistance internationale

## II.4. AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

### II.4.1. Faits nouveaux en 2001

Vingt-neuf sur les trente-trois Etats membres de l'UNESCO ont ratifié la Convention du patrimoine mondial. On compte parmi les pays qui ne l'ont pas encore ratifiée les Bahamas, la Barbade, St Vincent et les Grenadines, et Trinidad et Tobago.

Dix-neuf des Etats parties de la région ont soumis des listes indicatives en bonne et due forme ; cependant, huit de ces listes datent d'avant 1998, dont deux d'avant 1995. De plus, le Royaume-Uni a plusieurs biens sur sa liste indicative qui sont situés dans la région.

Une proposition d'inscription naturelle et deux culturelles ont été soumises pour évaluation en 2002. Le Brésil a soumis la proposition d'inscription révisée du site naturel Fernando de Noronha / Atoll de Rocas, le Mexique a soumis le site archéologique de l'Ancienne cité maya de Calakmul et le Pérou le Centre historique de Trujillo.

Les activités marquantes entreprises en 2001 incluent :

- Une réunion régionale d'experts sur « Les systèmes de plantations dans les Caraïbes (Paramaribo, Surinam, 17-19 juillet 2001) (cf. compte rendu dans WHC - 2000/CONF.208/INF.8) ;
- Une réunion préparatoire au *Cours de formation sur l'application de la Convention du patrimoine mondial et son rôle dans le développement durable et le tourisme dans les Caraïbes* s'est tenue à Roseau, Dominique, du 29 au 31 janvier 2001 ;
- Le cours de formation mentionné ci-dessus a eu lieu à Roseau, Dominique, du 24 septembre au 3 octobre 2001. Ce cours avait pour but de fournir aux participants les outils nécessaires pour améliorer la protection du patrimoine culturel et naturel, en insistant particulièrement sur le recensement et la gestion du patrimoine mondial dans le pays d'origine, par une influence directe sur les décisions de politique générale et la diffusion des informations rassemblées à tout le personnel concerné par des activités apparentées (WHC-2000/CONF.208/INF.17).

Un atelier sous-régional sur la gestion des sites naturels du Bouclier guyanais (27 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2000, Georgetown et les chutes de Kaieteur, Guyana), organisé dans le prolongement de l'atelier du Surinam (février 2000), a également inclus des éléments de Stratégie globale concernant le recensement de sites naturels potentiels de l'écorégion concernée (le Bouclier guyanais). A la suite des diverses activités menées dans la région, la Réserve naturelle du Surinam central a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 2000. Un financement extrabudgétaire a également été offert par le Ministère français des Affaires étrangères pour aider au recensement de sites naturels de la région.

Les publications suivantes sont sous presse :

- (a) Actes de la *Réunion d'experts sur les paysages culturels de la région andine*, Arequipa-Chivay, Pérou (mai 1998) ;

- (b) Actes de la *Réunion d'experts sur les paysages culturels d'Amérique centrale et du Mexique*, San José, Costa Rica, septembre 2000.

L'ouvrage suivant a été publié :  
Actes de la *Réunion d'experts sur le patrimoine culturel des Caraïbes*  
(Martinique, avril 1998).

#### **II.4.3 Plan d'action pour 2002-2003**

##### **Amérique latine**

**Justification :** La plupart des nouvelles propositions d'inscription relèvent encore des catégories de sites archéologiques et de villes coloniales. L'architecture du vingtième siècle et les paysages culturels ainsi que les sites côtiers et marins sont des catégories qui méritent plus d'attention à l'avenir. Cependant, on peut noter une nette tendance aux propositions d'inscription de sites naturels dans la région et un nombre plus important de sites dans le Bassin de l'Amazone contribuent à combler une importante lacune. Des conseils sont donnés en permanence aux Etats parties pour la préparation des listes indicatives et des propositions d'inscription de types de patrimoine sous-représentés.

**Objectif**                      Sensibilisation à la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial plus équilibrée et diversifiée.

**Cibles**                      • Diffusion de rapports de réunions d'experts sur les paysages culturels et les systèmes de plantations.  
• Assistance préparatoire à quatre Etats parties pour la préparation/révision des listes indicatives et des propositions d'inscription, afin d'inclure un patrimoine sous-représenté.

## Activités proposées et sources de financement – Amérique latine

Activités	Sources de financement (montants en US\$)	
	2002	2003
Conseils aux Etats parties sur les catégories, critères et procédures pour la proposition et l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial (information, missions du personnel) et la préparation de listes indicatives et de propositions d'inscription (assistance préparatoire sur demande). Une attention particulière sera accordée aux catégories sous-représentées, comme les paysages culturels, le patrimoine des XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles, les sites géologiques et fossilifères, les zones humides, côtières et marines. Encouragements aux Etats parties possédant des forêts humides amazoniennes (Pérou, Bolivie, Brésil, Venezuela) pour les inciter à recenser des sites et à préparer des propositions d'inscription, et coordonner des activités avec le personnel du WWF et de l'UICN dans la région (2002-2003)	40.000 prévus <b>(Chapitre III)</b> Assistance préparatoire sur demande des Etats parties	40.000 prévus <b>(Chapitre III)</b> Assistance préparatoire sur demande des Etats parties
Publication et diffusion du rapport sur les paysages culturels de la <i>région andine</i> ainsi qu'en <i>Amérique centrale et au Mexique</i>	Financement sur le budget 2000 et transféré aux bureaux de l'UNESCO à Lima et San Jose, respectivement, pour mise en œuvre	
Réunion d'experts sur les paysages culturels du MERCOSUR	Financement de 25.000 sur le budget 2001 et transféré au bureau de l'UNESCO à Montevideo	
Analyse des catégories de biens naturels et culturels de la région inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur la liste indicative, pour recenser les lacunes et les représentations insuffisantes.	7,500 <b>(Chapitre II)</b>	
Première réunion sous-régionale sur l'un des thèmes retenus (Amérique centrale et Mexique)	17.500 <b>(Chapitre II)</b>	
Seconde réunion sous-régionale sur l'un des thèmes retenus (Amérique du Sud)		20.000 <b>(Chapitre II)</b>
Réunion commune des pays andins (a) à la suite et en application de la réunion d'Arequipa sur les paysages culturels (1998) et (b) comme nouvelle approche pour harmoniser les listes indicatives sur le patrimoine naturel dans une région/sous-région		20.000 (Chapitre III) sur demande des Etats parties

## CARAIBES

**Justification :** La région caraïbe a été définie comme prioritaire par la Conférence générale de l'UNESCO et par le Comité du patrimoine mondial. L'importance accordée aux pays des Caraïbes est attestée par la mise en place du *Plan d'action de Stratégie globale du patrimoine mondial pour les Caraïbes 2000-2002* fondé sur les conclusions de la réunion d'experts sur le patrimoine culturel dans les Caraïbes (Martinique, avril 1998). Jusqu'à maintenant, les Caraïbes sont restées l'une des régions les plus sous-représentées pour le patrimoine naturel. Le potentiel de sites marins et côtiers du patrimoine mondial dans les Caraïbes sera réévalué dans le cadre de la revue globale du potentiel de patrimoine mondial des sites tropicaux marins et côtiers. Cette revue globale doit être entreprise en 2002 avec un financement d'un projet de la Fondation des Nations Unies.

**Objectif**                      Sensibilisation à la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial plus équilibrée et diversifiée, avec en particulier une représentation complète et équilibrée des Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial.

- Cibles**
- Adhésion à la Convention du patrimoine mondial de deux Etats non parties.
  - Assistance préparatoire à quatre Etats parties pour la préparation/révision de listes indicatives et de dossiers de propositions d'inscription.
  - Achèvement de deux études thématiques.
  - Achèvement de la première phase d'études et de promotion avec une conférence commune culture-nature sur *La Convention du patrimoine mondial dans les Caraïbes*.

## Activités proposées et sources de financement – Caraïbes

Activités	Sources de financement (montants en US\$)	
	2002	2003
Promotion de l'adhésion à la Convention du patrimoine mondial des Etats non parties	40.000 prévus (Chapitre III) Assistance préparatoire sur demande des Etats parties	40.000 prévus (Chapitre III) Assistance préparatoire sur demande des Etats parties
Conseils aux Etats parties sur les catégories, critères et procédures pour la proposition et l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial (informations, missions du personnel) et préparation de listes indicatives et de propositions d'inscription.		
Coordonner la mise en œuvre des activités de Stratégie globale avec le programme de l'UNESCO <i>Assises des Caraïbes</i> et la Division du dialogue interculturel (CLT/ICD) et des activités concernant le patrimoine naturel avec la Division des sciences écologiques (SC/ECO) et la Division des sciences de la Terre (SC/GEO).		
Réunion d'experts sur le patrimoine urbain en bois de la région des Caraïbes	25.000 sur le Fonds-en-Dépôt néerlandais	20.000 <b>(Chapitre II)</b> plus assistance préparatoire sur demande des Etats parties Chapitre III  20.000 d'assistance préparatoire, sur demande des Etats parties
Diffusion de la version espagnole des Etudes globales de l'UICN préparée en 2000 (par ex. Vue d'ensemble globale des aires protégées sur la Liste du patrimoine mondial d'importance particulière pour la biodiversité), dans les bureaux de l'UNESCO et de l'UICN.	25.000 <b>(Chapitre II)</b>	
Réunion thématique sur l'archéologie dans les Caraïbes, centrée en particulier sur l'art rupestre		
Réunion d'experts du patrimoine naturel et culturel caraïbe pour discuter de sites potentiels du patrimoine mondial et de la collaboration entre les pays des Caraïbes. Rassemblement des études existantes, organisation de la réunion et publication/diffusion du rapport en anglais, français et espagnol.		
Réunion sur des sites potentiels marins, côtiers et de petites îles dans les Caraïbes		
Bouclier guyanais : approche commune régionale pour l'harmonisation et la préparation de listes indicatives	15.000 France-UNESCO, WWF et autre financement extrabudgétaire	

En 2002, des activités particulières pour l'Amérique latine et les Caraïbes financées sur le budget de la Stratégie globale réservé au Chapitre II incluront :

Amérique latine :

US\$ 7.500 : Analyse de la Liste et liste indicative

US\$ 17.500 : Réunion thématique sous-régionale

Caraïbes :

US\$ 25.000 : Réunion thématique sous-régionale sur les sites archéologiques (centrée sur l'art rupestre)

## VI. EUROPE et AMERIQUE DU NORD

### VI.1 Faits nouveaux en 2001

Des listes indicatives révisées ou nouvelles ont été reçues de la République tchèque, de la Hongrie, de la fédération de Russie et d'Israël. A ce jour, 44 sur 50 Etats parties (88 %) ont préparé une liste indicative. Les Etats parties d'Europe et d'Amérique du Nord ont soumis 39 propositions d'inscription de patrimoine culturel, 11 de patrimoine naturel et 4 de patrimoine mixte avant le 1<sup>er</sup> juillet 2000 et 6 propositions de patrimoine culturel et 1 de patrimoine naturel avant le 31 décembre 2000.

On peut citer parmi les réalisations les plus marquantes de l'année 2001 :

Un certain nombre d'**activités** – dont des séminaires au niveau national (p. ex. en Allemagne) et au niveau sous-régional – ont eu lieu pour harmoniser les listes indicatives. De manière générale, on a pu noter une augmentation du nombre de propositions d'inscription de paysages culturels, dont des paysages industriels. Le Centre a participé à la Réunion de gestionnaires de sites nordiques, tenue à Jelling au Danemark du 24 au 26 août 2001, qui était centrée sur le processus de conservation du patrimoine mondial et sur le projet éducatif concernant le patrimoine mondial.

Concernant le patrimoine naturel, une **réunion d'Etats parties sur l'Arc alpin** a été organisée par le Gouvernement italien à Turin, Italie, du 5 au 8 juillet 2001. Cette réunion était organisée dans le prolongement de la réunion d'experts sur le patrimoine naturel dans la région alpine (Hallstatt, Autriche, juin 2000). Les recommandations et le rapport des Etats parties à la réunion de Turin figurent dans le document d'information INF. 6. Les Etats parties ont convenu de se réunir le 29 octobre 2001 au Siège de l'UNESCO, à Paris, France, pour faire avancer les préparatifs des propositions d'inscription jointes de patrimoine naturel et de paysages culturels des Alpes européennes.

Suite à l'adoption de la **Convention européenne du paysage** (Conseil de l'Europe, 19 juillet 2000), la première conférence des Etats signataires à cette Convention se tient les 22 et 23 novembre 2001 au Conseil de l'Europe, Strasbourg, France, avec la participation du Centre du patrimoine mondial.

Suite au Plan d'action pour la région européenne, une réunion régionale thématique d'experts sur les **Paysages culturels de vignobles** a été organisée à Tokay, Hongrie, du 11 au 14 juillet 2001. Cette réunion a rassemblé 23 participants, en particulier des représentants des Etats parties qui possèdent des paysages de vignobles sur la Liste du patrimoine mondial, qui suivent le processus des propositions d'inscription ou qui figurent sur les listes indicatives. Le rapport et les recommandations de cette réunion figurent dans le document d'information INF 7.

En janvier 2000, le **Parlement européen** a adopté une résolution sur le patrimoine mondial qui figure dans le document INF. 16. Cette résolution évoque un certain nombre de thèmes de recensement, de protection, de conservation et de transmission du patrimoine mondial. Elle demande à tous les membres du Parlement européen de passer en revue leur liste indicative pour y inclure un patrimoine actuellement sous-

représenté sur la Liste du patrimoine mondial et de favoriser et de renforcer la coopération internationale.

Une réunion internationale d'experts sur **Les monuments byzantins et le patrimoine mondial** a eu lieu au Centre européen des monuments byzantins et post-byzantins à Thessalonique, Grèce, du 26 mai au 1<sup>er</sup> juin 2001. Elle a réuni des représentants de 16 Etats parties de la Méditerranée pour débattre du recensement et des dispositions juridiques concernant la protection de ce type de patrimoine.

Du 22 au 29 juin 2001, EUROPARC a organisé une réunion de **gestionnaires de sites du patrimoine naturel d'Europe orientale** au Parc national de Biezszcady, Pologne. Cette réunion, qui a rassemblé 26 participants, a traité du recensement du patrimoine mondial et du processus de conservation. La réunion a noté que la richesse de la biodiversité et le patrimoine naturel d'Europe orientale ne sont pas totalement reflétés dans la Liste actuelle du patrimoine mondial.

## **V.2 Plan d'action pour 2002 - 2003**

### **Justification :**

Bien que l'Europe soit généralement sur-représentée sur la Liste du patrimoine mondial, il y a des différences régionales et thématiques qu'il faut traiter.

**Objectif 1.** Sensibilisation à la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial plus équilibrée et représentative.

**Cibles :** Nombre accru de propositions d'inscription d'Etats parties et de types de patrimoine culturel et naturel sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial.

Une étude thématique sur le patrimoine sous-représenté d'Europe orientale, y compris l'architecture vernaculaire, le patrimoine industriel, l'architecture moderne, les paysages culturels, les forêts tempérées, le patrimoine géologique, les sites marins, etc.

### **Activités**

1.1 Conseiller les Etats parties sur la Stratégie globale, les catégories, les critères et les procédures pour la proposition et l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial (informations, missions du personnel) et sur la préparation des listes indicatives et des propositions d'inscription (assistance préparatoire sur demande). Une attention particulière sera accordée aux catégories actuellement sous-représentées dans la région.

1.2 Favoriser la coopération entre les Etats parties pour organiser des réunions d'experts et des études thématiques pour sélectionner des paysages culturels (paysages agricoles), de l'architecture vernaculaire en bois, du patrimoine industriel et du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle d'une valeur universelle exceptionnelle, et pour aider à la préparation de propositions d'inscription.

1.3 Donner suite à la réunion d'Etats parties sur les sites naturels potentiels du patrimoine mondial dans les Alpes et mettre en œuvre les recommandations et

les activités de coordination avec la Convention alpine et autres instruments pertinents pour cette région, en particulier compte tenu de l'Année internationale des Nations Unies sur les Montagnes, qui doit être célébrée en 2002. Le compte rendu complet de la réunion en Autriche tenue en 2000 a été publié en coopération avec la Commission nationale autrichienne pour l'UNESCO en octobre 2001.

- 1.4 Coordonner les activités concernant le patrimoine mondial naturel et mixte avec le Programme bilatéral germano-russe sur la préparation des propositions d'inscription russes.
- 1.5 Coordonner les activités avec le Bureau nordique du patrimoine mondial, en particulier la suite à donner au Rapport sur le patrimoine mondial nordique (Conseil des Ministres, 1996) concernant l'avancement de la proposition d'inscription de la mer de Wadden (Pays-Bas, Allemagne, Danemark) à la suite de la décision de la réunion des Ministres de l'Environnement les 30 et 31 octobre 2001.
- 1.6 Inciter les Etats parties à harmoniser les listes indicatives et accorder la priorité à la proposition d'inscription de types de patrimoine culturel et de patrimoine naturel qui sont sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial et à envisager des propositions d'inscription en série possibles.
- 1.7 Donner suite à l'étude comparative sur les églises en bois réalisée par la Pologne et coordonner avec l'ICOMOS les études thématiques sur l'architecture en bois et le patrimoine vernaculaire en bois en Europe centrale et orientale.

**Activités proposées et sources de financement – Europe et Amérique du Nord (2002 - 2003)**

Activités	Sources de financement (montants en US\$)	
	2002	2003
Réunions thématiques sur les paysages culturels et autres types de patrimoine et thèmes globaux comme le patrimoine industriel ou l'architecture vernaculaire, actuellement sous-représentés, en particulier en Europe centrale et orientale.	15.000 <b>Chapitre II</b>	10.000 <b>Chapitre II</b>
Etudes thématiques sur le patrimoine naturel, en collaboration avec l'UICN (y compris Année des Nations Unies sur les Montagnes et suite à donner à la réunion sur les Alpes.)		
Harmonisation des listes indicatives dans la région du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie) ;	20.000 <b>Chapitre II</b>	15.000 <b>Chapitre II</b>
Suivant l'exemple du rapport-étude des pays nordiques sur les futures propositions d'inscription au patrimoine mondial et l'harmonisation régionale des listes indicatives, le Centre, en coopération avec la Fondation Wismar – Stralsund (Fondation de soutien de l'idée de patrimoine mondial) va organiser un atelier pour les Etats baltes ;		
Recensement des catégories sous-représentées selon les sous-régions d'Europe orientale (par exemple Sud-Est, Baltique, Caucase)		